



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 44249

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquietudes exprimees par les medecins femmes quant aux sanctions prises a l'encontre des medecins en cas de depassement dans leur activite. Elles souhaitent qu'un medecin, apres une maladie, une grossesse ou une situation familiale difficile (veuvage, divorce, etc.), puisse augmenter son temps de travail sans etre penalise. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaitre son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44249

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5629